



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale	•								
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation									
	CO-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
	Jumelée									
	Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55									
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5									
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	20									
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1									
MARGES										
Avant minimale (m)	7									
Latérale minimale (m)	2									
Latérales totales minimales (m)	5									
Arrière minimale (m)	8									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	50									
Largeur moyenne minimale (m)	50									
Profondeur minimale (m)	60									
Superficie minimale (m ²)	5 000									
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)	30									
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré	•									
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
	(2)									
NOTES								Amendements		
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date	
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)							1200-2012-Z11	2014-04-14	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	(1),(2)								
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	5							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	20								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
	(3)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)							1200-2012-Z11	2014-04-14
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	(1),(2)								
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	5							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	30								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
	a.827,(3)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)							1200-2012-Z11	2014-04-14
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	(1),(2)								
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	5							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	20								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne	•								
Projet intégré	•								
Zone tampon									
PIIA	•								
Raccordement aux services publics									
	(3)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)							1200-2012-Z11	2014-04-14
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale									
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30								
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1								
MARGES									
Avant minimale (m)	4								
Latérale minimale (m)	2								
Latérales totales minimales (m)	5								
Arrière minimale (m)	6								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	17								
Largeur moyenne minimale (m)	17								
Profondeur minimale (m)	28								
Superficie minimale (m ²)	500								
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	10								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics	•								
	a.827								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation								
	P-02 : Service public local								
	P-03 : Service public régional ou d'envergure								
	P-04 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE								
	A-01 : Agriculture et pisciculture								
	A-02 : Élevage								
	A-03 : Foresterie et sylviculture								
	CO : CONSERVATION								
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale									
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30								
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1								
MARGES									
Avant minimale (m)	7								
Latérale minimale (m)	2								
Latérales totales minimales (m)	5								
Arrière minimale (m)	8								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	17								
Largeur moyenne minimale (m)	17								
Profondeur minimale (m)	28								
Superficie minimale (m ²)	800								
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	20								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne	•								
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA	•								
Raccordement aux services publics	•								
	a.827								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale	•	•							
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
	(1)	(1)								
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•							
	Jumelée									
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	15	30							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1	1/1							
	MARGES									
	Avant minimale (m)	8	8							
	Latérale minimale (m)	4	4							
	Latérales totales minimales (m)	10	10							
	Arrière minimale (m)	8	8							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	50	20							
	Largeur moyenne minimale (m)	50	20							
	Profondeur minimale (m)	60	45							
	Superficie minimale (m ²)	5 000	1 000							
	DIVERS									
	Espace naturel minimal (%)	30	15							
	Entreposage extérieur									
	Étalage extérieur									
Sommet de montagne										
Projet intégré	•	•								
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics		•								
	(2)									
NOTES								Amendements		
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date	
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)									



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	●							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation								
	P-02 : Service public local								
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLEMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●							
	Jumelée								
	Contigüe								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	15							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	4							
	Latérales totales minimales (m)	10							
	Arrière minimale (m)	7							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
	Espace naturel minimal (%)	30							
	Entreposage extérieur								
	Étalage extérieur								
Sommet de montagne	●								
Projet intégré	●								
Zone tampon									
PIIA	●								
Raccordement aux services publics									
	(2)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Régl.	Date
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	●							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
	P : PUBLIC								
	P-01 : Parc et récréation								
	P-02 : Service public local								
	P-03 : Service public régional ou d'envergure								
	P-04 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE								
	A-01 : Agriculture et pisciculture								
	A-02 : Élevage								
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	●								
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale									
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30								
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1								
MARGES									
Avant minimale (m)	6								
Latérale minimale (m)	3								
Latérales totales minimales (m)	6								
Arrière minimale (m)	7								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	18								
Largeur moyenne minimale (m)	18								
Profondeur minimale (m)	45								
Superficie minimale (m ²)	800								
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	30								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics	●								
NOTES									
								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
								1200-2012-Z11	2014-04-14



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale	•								
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
	A-02 : Élevage									
	A-03 : Foresterie et sylviculture									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation									
	CO-2 : Récréation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
		(1),(2)								
	NORMES									
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
		Isolée	•							
		Jumelée								
Contiguë										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)		7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		15								
Logement par bâtiment minimal / maximal		1/1								
MARGES										
Avant minimale (m)		6								
Latérale minimale (m)		3								
Latérales totales minimales (m)		6								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)		50								
Largeur moyenne minimale (m)		50								
Profondeur minimale (m)		60								
Superficie minimale (m ²)		5 000								
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)		30								
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne		•								
Projet intégré		•								
Zone tampon										
PIIA		•								
Raccordement aux services publics										
		a.827,(3)								
NOTES								Amendements		
(1)		Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)		Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)								
(3)		Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

H : HABITATION										
H-01 : Unifamiliale	•									
H-02 : Bifamiliale										
H-03 : Trifamiliale										
H-04 : Multifamiliale										
H-05 : Maison mobile										
H-06 : Habitation collective										
C : COMMERCE										
C-01 : Commerce local de proximité										
C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé										
C-03 : Hébergement										
C-04 : Restauration										
C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service										
C-06 : Commerce artériel léger										
C-07 : Commerce artériel lourd										
C-08 : Commerce récréatif intérieur										
C-09 : Commerce récréatif extérieur										
C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé										
C-11 : Commerce et service à caractère distinctif										
I : INDUSTRIE										
I-01 : Industrie artisanale										
I-02 : Industrie légère										
I-03 : Industrie lourde										
I-04 : Exploitation des matières premières										
I-05 : Gestion des matières résiduelles										
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)									

NORMES SPÉCIFIQUES

NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55									
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5									
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30									
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1									
MARGES										
Avant minimale (m)	6									
Latérale minimale (m)	3									
Latérales totales minimales (m)	6									
Arrière minimale (m)	8									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	50									
Largeur moyenne minimale (m)	50									
Profondeur minimale (m)	60									
Superficie minimale (m ²)	5 000									
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)	15									
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré	•									
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										

a.831,(2)

NOTES

Amendements

(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)	No. Règl.	Date
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)	1200-2012-Z11	2014-04-14
		1200-2012-Z-17	2016-09-19



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-01 : Unifamiliale	●									
	H-02 : Bifamiliale										
	H-03 : Trifamiliale										
	H-04 : Multifamiliale										
	H-05 : Maison mobile										
	H-06 : Habitation collective										
	C : COMMERCE										
	C-01 : Commerce local de proximité										
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé										
	C-03 : Hébergement										
	C-04 : Restauration										
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service										
	C-06 : Commerce artériel léger										
	C-07 : Commerce artériel lourd										
	C-08 : Commerce récréatif intérieur										
	C-09 : Commerce récréatif extérieur										
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé										
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif										
	I : INDUSTRIE										
	I-01 : Industrie artisanale										
	I-02 : Industrie légère										
	I-03 : Industrie lourde										
	I-04 : Exploitation des matières premières										
	I-05 : Gestion des matières résiduelles										
	P : PUBLIC										
	P-01 : Parc et récréation										
	P-02 : Service public local										
	P-03 : Service public régional ou d'envergure										
	P-04 : Infrastructure et équipement										
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
	A-01 : Agriculture et pisciculture										
	A-02 : Élevage										
	A-03 : Foresterie et sylviculture										
	CO : CONSERVATION										
	CO-1 : Conservation										
	CO-2 : Récréation										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1), (4)									
	NORMES										
	NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		●	●								
Jumelée											
Contiguë											
DIMENSIONS DU BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)		7	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)		55	65								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)											
Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale			10								
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION											
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		15	15								
Logement par bâtiment minimal / maximal		1/1									
MARGES											
Avant minimale (m)		6	6								
Latérale minimale (m)		2	3								
Latérales totales minimales (m)		5	6								
Arrière minimale (m)		8	8								
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Largeur minimale (m)		50	50								
Largeur moyenne minimale (m)		50	50								
Profondeur minimale (m)		60	60								
Superficie minimale (m ²)		5 000	5 000								
DIVERS											
Espace naturel minimal (%)		30	30								
Entreposage extérieur											
Étalage extérieur											
Sommet de montagne											
Projet intégré		●	●								
Zone tampon			●								
PIIA											
Raccordement aux services publics											
		a.827, a.831,(3) (5)	a.831,(3)								
NOTES											
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date		
(2)	Hébergement moyen (C03-02)							1200-2012-Z11	2014-04-14		
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)							1200-2012-Z-17	2016-09-19		
(4)	Gîtes touristiques (chap. 6, s.2, s.s.8)										
(5)	Pour un terrain desservis, le coefficient espace bâti / terrain maximal est de 30 % et le pourcentage d'espace naturel minimal est de 15 %.										



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1),(2)								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale									
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	15								
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1								
MARGES									
Avant minimale (m)	8								
Latérale minimale (m)	4								
Latérales totales minimales (m)	10								
Arrière minimale (m)	10								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	50								
Largeur moyenne minimale (m)	50								
Profondeur minimale (m)	60								
Superficie minimale (m ²)	5 000								
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	50								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré	•								
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
	(3)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)								
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contigüe								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	2							
	Latérales totales minimales (m)	5							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	18							
	Largeur moyenne minimale (m)	18							
	Profondeur minimale (m)	45							
	Superficie minimale (m ²)	800							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	15								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics	•								
	a.992, (2)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Dispositions applicables à la plaine inondable (chap.12.s2)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale	•								
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
	I-05 : Gestion des matières résiduelles									
	P : PUBLIC									
	P-01 : Parc et récréation									
	P-02 : Service public local									
	P-03 : Service public régional ou d'envergure									
	P-04 : Infrastructure et équipement									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	•									
Jumelée										
Contiguë										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7									
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55									
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)										
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5									
Hauteur en mètres minimale / maximale										
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION										
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30									
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1									
MARGES										
Avant minimale (m)	7									
Latérale minimale (m)	2									
Latérales totales minimales (m)	5									
Arrière minimale (m)	7									
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	18									
Largeur moyenne minimale (m)	18									
Profondeur minimale (m)	30									
Superficie minimale (m ²)	800									
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)	20									
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré	•									
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics	•									
NOTES										
(1) Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)										
								Amendements		
								No. Règl.	Date	



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS	(1)								
NORMES									
STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée	•								
Jumelée									
Contiguë									
DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
Largeur minimale (m)	7								
Superficie de bâtiment minimale (m ²)	55								
Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5								
Hauteur en mètres minimale / maximale									
INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	30								
Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1								
MARGES									
Avant minimale (m)	6								
Latérale minimale (m)	2								
Latérales totales minimales (m)	5								
Arrière minimale (m)	7								
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	20								
Largeur moyenne minimale (m)	20								
Profondeur minimale (m)	25								
Superficie minimale (m ²)	600								
DIVERS									
Espace naturel minimal (%)	15								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré									
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics	•								
	a.992								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	●							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	(1),(2)								
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●							
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	15							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	6							
	Latérale minimale (m)	4							
	Latérales totales minimales (m)	8							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	30								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré	●								
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
	a.992,(3)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Élevage ou garde d'animaux de ferme (chap.6, s.2.s.s.9)								
(3)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES									
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-01 : Unifamiliale	•							
	H-02 : Bifamiliale								
	H-03 : Trifamiliale								
	H-04 : Multifamiliale								
	H-05 : Maison mobile								
	H-06 : Habitation collective								
	C : COMMERCE								
	C-01 : Commerce local de proximité								
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé								
	C-03 : Hébergement								
	C-04 : Restauration								
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service								
	C-06 : Commerce artériel léger								
	C-07 : Commerce artériel lourd								
	C-08 : Commerce récréatif intérieur								
	C-09 : Commerce récréatif extérieur								
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé								
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif								
	I : INDUSTRIE								
	I-01 : Industrie artisanale								
	I-02 : Industrie légère								
	I-03 : Industrie lourde								
	I-04 : Exploitation des matières premières								
	I-05 : Gestion des matières résiduelles								
P : PUBLIC									
P-01 : Parc et récréation									
P-02 : Service public local									
P-03 : Service public régional ou d'envergure									
P-04 : Infrastructure et équipement									
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
A-01 : Agriculture et pisciculture									
A-02 : Élevage									
A-03 : Foresterie et sylviculture									
CO : CONSERVATION									
CO-1 : Conservation									
CO-2 : Récréation									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS									
	(1),(2),(3)								
NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	•							
	Jumelée								
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale	1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale								
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION								
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)	25							
	Logement par bâtiment minimal / maximal	1/1							
	MARGES								
	Avant minimale (m)	8							
	Latérale minimale (m)	3							
	Latérales totales minimales (m)	8							
	Arrière minimale (m)	8							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Largeur minimale (m)	50							
	Largeur moyenne minimale (m)	50							
	Profondeur minimale (m)	60							
	Superficie minimale (m ²)	5 000							
	DIVERS								
Espace naturel minimal (%)	30								
Entreposage extérieur									
Étalage extérieur									
Sommet de montagne									
Projet intégré	•								
Zone tampon									
PIIA									
Raccordement aux services publics									
	(4)								
NOTES								Amendements	
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date
(2)	Gîte touristique (chap.6,s.2,s.s.8)								
(3)	Élevage ou garde d'animaux de ferme (chap.6,s.2,s.s.9)								
(4)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)								



GRILLES DES USAGES ET DES NORMES										
CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-01 : Unifamiliale		●							
	H-02 : Bifamiliale									
	H-03 : Trifamiliale									
	H-04 : Multifamiliale									
	H-05 : Maison mobile									
	H-06 : Habitation collective									
	C : COMMERCE									
	C-01 : Commerce local de proximité									
	C-02 : Commerce de détail et de service prof. et spécialisé									
	C-03 : Hébergement									
	C-04 : Restauration									
	C-05 : Services reliés à l'automobile et station-service									
	C-06 : Commerce artériel léger									
	C-07 : Commerce artériel lourd									
	C-08 : Commerce récréatif intérieur									
	C-09 : Commerce récréatif extérieur									
	C-10 : Commerce récréatif d'impact et motorisé									
	C-11 : Commerce et service à caractère distinctif									
	I : INDUSTRIE									
	I-01 : Industrie artisanale									
	I-02 : Industrie légère									
	I-03 : Industrie lourde									
	I-04 : Exploitation des matières premières									
I-05 : Gestion des matières résiduelles										
P : PUBLIC										
P-01 : Parc et récréation										
P-02 : Service public local										
P-03 : Service public régional ou d'envergure										
P-04 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICULTURE ET FORESTERIE										
A-01 : Agriculture et pisciculture										
A-02 : Élevage										
A-03 : Foresterie et sylviculture										
CO : CONSERVATION										
CO-1 : Conservation										
CO-2 : Récréation										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES OU ADDITIONNELS										
		(1)								
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée		●							
	Jumelée									
	Contigüe									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)		7							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)		65							
	Superficie de planchers minimale / maximale (m ²)									
	Hauteur en étage(s) minimale / maximale		1/2,5							
	Hauteur en mètres minimale / maximale									
	INTENSITÉ DE L'OCCUPATION									
	Rapport espace bâti/terrain maximal (%)		15							
	Logement par bâtiment minimal / maximal		1/1							
	MARGES									
	Avant minimale (m)		8							
	Latérale minimale (m)		4							
	Latérales totales minimales (m)		10							
	Arrière minimale (m)		8							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Largeur minimale (m)		50							
	Largeur moyenne minimale (m)		50							
	Profondeur minimale (m)		60							
	Superficie minimale (m ²)		5 000							
DIVERS										
Espace naturel minimal (%)		40								
Entreposage extérieur										
Étalage extérieur										
Sommet de montagne										
Projet intégré			●							
Zone tampon										
PIIA										
Raccordement aux services publics										
		a.992,(2),(3)								
NOTES										
								Amendements		
(1)	Commerce de services (chap. 6, s.2, s.s.2)							No. Règl.	Date	
(2)	Superficie et dimensions des lots desservis ou partiellement desservis (règlement de lotissement, article 62)									
(3)	Dispositions applicables à la plaine inondable (chap.12,s.2)									